

Contrat de bail à ferme

Entre les soussignés :

M. LONGUEVILLE Jacques, né le 03/03/1953 à Ganic (46170 CASTELNAU MONTRATIER) époux de Mme CADIERGUES Marie Georgette, mariés le 12/07/1980 à CASTELNAU MONTRATIER (46) sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.

Demeurant : « Ganic » 46170 CASTELNAU MONTRATIER.

Dénommé ci-après le
bailleur

Et :

M. LONGUEVILLE Sylvain né le 19/08/1988 à CAHORS.

Demeurant : « Le coussol » « Ganic » 46170 CASTELNAU MONTRATIER.

Dénommé ci-après le
preneur

Il a été convenu ce qui suit :

Par les présentes, le bailleur donne à titre de bail à ferme, pour la durée ci-après indiquée au preneur qui accepte :

Article I - Désignation

Commune de CASTELNAU MONTRATIER et FLAUGNAC (46)

Comprenant :

- les immeubles bâtis sis commune de CASTELNAU MONTRATIER (46) Consistant en bâtiments d'exploitations sur les parcelles P 239 en partie, P 950 et P 231k d'une surface de 0ha27a30ca.
- les immeubles non bâtis pour une superficie de 25ha27a95ca tels qu'ils figurent au cadastre des communes comme suit :

Commune de CASTELNAU MONTRATIER 46170

Section	Numéro plan	Superficie			Groupe culture
		Ha	A	Ca	
O	200	00	35	35	T
P	2	00	70	30	T
P	206	00	24	20	L
P	231J	00	41	95	PA
P	231K	00	05	00	S (bât expl)
P	235	00	31	30	T
P	236J	00	47	64	Vi
P	236K	00	19	41	Vi
P	236L	00	30	00	L
P	237	00	32	80	T
P	238A	00	62	80	T
P	238B	00	14	80	VE
P	239	00	25	45	S
P	240	00	41	30	BT
P	253J	00	05	60	T
P	253K	00	16	50	VI
P	253L	00	16	00	VI
P	254A	00	02	39	T
P	254B	00	49	46	VE
P	255A	00	33	70	VI
P	255B	00	16	80	VE
P	262A	00	09	78	L
P	262B	01	60	07	T
P	262B	01	00	00	T
P	262C	00	96	50	VE
P	262D	00	20	50	T
P	262D	00	90	00	T
P	263A	00	04	92	E
P	263B	00	10	03	L
P	263C	00	05	70	T
P	264A	00	08	00	E

P	264B	00	00	09	40	L
P	264CJ	00	48	90	T	
P	264CK	00	48	90	T	
P	265	00	35	45	T	
P	266J	00	60	00	VI	
P	266K	00	17	35	L	
P	358	00	53	90	BT	
P	367	00	22	60	BT	
P	369	00	29	40	BT	
P	388	00	07	80	BT	
P	469	00	05	35	T	
P	470J	00	73	20	T	
P	470K	00	73	20	T	
P	497J	00	16	95	T	
P	497K	00	16	95	T	
P	498	00	12	60	T	
P	499J	00	13	27	T	
P	499K	00	13	28	T	
P	500	01	69	65	T	
P	501	01	21	80	T	
P	502	00	06	85	S(ruine)	
P	503	00	14	20	BT	
P	528	00	11	70	BT	
P	950	00	60	80	T et VI	
P	524	00	46	20	T	
P	544	00	16	25	T	
Total		21	34	42	/	

P 231K : bâtiment d'élevage

P 239 en partie : 2 hangars agricoles et 1 atelier de transformation et de stockage.

P 950 : bâtiment de stockage : 0ha15a00ca

Section	Numéro plan	Superficie			Groupe culture
		Ha	A	Ca	
D	640	00	26	59	BT
D	643	00	69	10	T
D	713	00	17	50	BT
D	714	00	30	50	T
D	812	00	02	59	BT
D	644	00	16	00	T
D	710	00	01	70	L
D	711	00	13	15	T
D	712J	01	30	00	T
D	712K	00	20	20	BT
D	720	00	15	80	BT
D	722J	00	08	28	T
D	722K	00	17	35	VI
D	723J	00	13	00	T
D	723K	00	11	77	BT
Total		03	93	53	/

Il est bien précisé par le bailleur que les biens ci-dessus sont actuellement libres de location ou de toute occupation

D. P. U - Précisions :

Les parties conviennent que le présent contrat de bail de terres agricoles emporte également et jusqu'à la même échéance cession à bail par le Bailleur au Preneur d'un nombre de droits au paiement unique au sens du règlement (CE) n° 1782/2003 du 29 septembre 2003, correspondant au plus au nombre d'hectares donné à bail en application du présent contrat.

Les dispositions concernant cette cession de DPU seront annexées au présent bail dont la formule sera régulièrement remplie par les parties.